



COMMISSION des CALENDRIERS JEUNES



POLE « U14 à U18 » 2026/2027

ORGANISATION de la REPRISE

Les clubs ayant 3 équipes le samedi après-midi ou le dimanche matin ou des desiratas pour la saison doivent proposer leur planning pour le vendredi 21/08/2026 au plus tard.

La date limite des engagements étant passée, les équipes retardataires souhaitant s'engager dans les niveaux 1 seront mises sur une liste d'attente, et, incorporées dans l'ordre d'inscriptions (date de réception du mail officiel) afin d'éviter un nombre impair d'équipes.

Les équipes engagées en U18 N2 et en coupe GAMBARDELLA, même en cas d'élimination dès le 1^{er} tour, peuvent jouer lors de la 1^{ère} journée de brassage qui est avancée au 05/09/2026.

Pour les engagements retardataires (*après le 15/08*), les demandes devront se faire par le bulletin officiel.

Pour les U17 et U14 district, si le nombre d'équipes est supérieur à un multiple de 8, afin d'avoir des groupes complets, celles-ci pourront à l'issue des brassages être reversées dans les catégories supérieures (*pour les U17 en U18 D4, et, pour les U14 en U15 D4 et D5*).

Suite aux DEMANDES AVANT la REPRISE, QUELQUES POINTS à SAVOIR (à conserver)

Le règlement des compétitions JEUNES (Brassages + Championnat) sauf football animation se trouve à l'Annexe 7.3 des R.G. du District ARTOIS.

ALTERNANCES : Seules les demandes concernant les catégories JEUNES des U14 aux U18 sont prises en compte ; les dates des calendriers Ligue, Féminines, Vétérans et Seniors ne correspondant pas.

HORAIRES pour la SAISON : Article 3 de l'annexe 7.3

Les rencontres se déroulent dans les conditions suivantes :

- **U18, U17, U16 :** Samedi à 15 h 00 (heure d'hiver) et 16 h 00 (heure d'été)
- **U15, U14 :** Dimanche à 10 h 00

Il peut être dérogé à cette règle soit à l'initiative de la Commission des Compétitions, soit à la demande des clubs : d'une manière permanente pour les matches à domicile sur demande avant le début de la saison (15/08) ou au cas par cas selon la procédure footclubs.

Sauf demande contraire (*voir ci-dessous*) la Commission respecte les alternances :

- pour le **samedi après-midi** entre les U18 et U17, les U18 et U16, les U17 et U16 ;
- pour le **dimanche matin** entre les U15 et U15 à 8, les U15 et U14, les U15 à 8 et U14.

JOUEUR en CATEGORIE SUPERIEURE : Article 1 de l'annexe 7.3

Le district Artois organise un championnat jeune dans les catégories suivantes :

- U18 incluant les U16, U17 et U18. La participation des U16 est soumise aux conditions de l'article 73.1 des RG FFF (*Nombre illimité*).
- U17 incluant les U16 et U17. La participation des U15 est soumise aux conditions de l'article 73.1 des RG FFF (*Nombre illimité*).
- U16 incluant les U15 et les U16. La participation des U14 est soumise aux conditions de l'article 73.1 des RG FFF (*Nombre illimité*).
- U15 incluant les U14 et les U15. La participation des U13 est soumise aux conditions de l'article 168 des RG FFF (*3 U13 autorisés*).
- U14 incluant les U13 et U14. La participation des U12 est soumise aux conditions de l'article 168 des RG FFF (*3 U12 autorisés*).

L'annexe 18 des Règlements Généraux du District ARTOIS précise les règles de sur-classement.

MIXITE : Article 156 des Règlements Généraux du District ARTOIS

Dans une compétition masculine dont la catégorie d'âge la plus élevée est U15, sont autorisées à participer sans limitation les joueuses U16 F, U15 F et U14 F.

ENTENTES : Article 4 de l'annexe 7.3.

Peuvent participer aux brassages des niveaux 1 mais sont inéligibles à la D1.

Article 17 bis des Règlements Généraux du District ARTOIS

Elles sont réalisées chaque saison, renouvelables et soumises à l'accord du Comité de Direction.

Le club premier nommé est désigné club support, responsable de l'entente et les rencontres se déroulent en principe sur son terrain.

Une seule entente est autorisée par club pour chaque catégorie.

Elles ne peuvent participer qu'aux compétitions de District et dans chaque catégorie engagée, chaque club doit compter au moins 3 licenciés.

Elles sont autorisées entre 2 clubs exclusivement.

RESULTATS MANQUANTS : Article 6.8 de l'annexe 7.3

Afin que les rencontres puissent paraître sur le site pour le mercredi midi et afin que les clubs ayant plusieurs équipes évoluant dans la même plage horaire (*samedi après-midi ou dimanche matin*) puissent s'organiser au plus vite :

« L'usage de la FMI est obligatoire, avec transmission des résultats au plus tard à 22 heures le jour de la rencontre.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, il est impératif que le club recevant transmette la feuille de match papier scannée pour le lundi midi (12 heures).

Pour tout manquement à cette obligation, le club recevant est susceptible d'avoir match perdu avec 0 point. Le club visiteur sera gratifié du nombre de points lui revenant en fonction du score.

Amendes : Voir Annexe 6 – Barème financier Brassages Jeunes : Résultats manquants ou erronés.

FORFAITS : Article 6.10 de l'Annexe 7.3

Enregistrés pendant le brassage restent au compte de l'équipe concernée lors de la compétition proprement dite et le 4^{ème} forfait est synonyme de forfait général.

POINT des ENGAGEMENTS au 16/08/2026

La Commission invite les clubs à vérifier le tableau ci-dessous concernant leurs engagements. En cas de problème, il est demandé d'en informer le District au plus vite pour le vendredi 21/08/2026 au plus tard, il en est de même pour les clubs n'étant pas encore engagés. Passée cette date, le barème financier sera appliqué (60 €).

De même, les clubs n'ayant pas précisé leurs installations, après cette date, verront leurs engagements annulés.

U14 → 34 clubs engagés

U15 N1 → 29 clubs engagés (1 place disponible sous réserve d'un désistement)

U15 N2 → 36 clubs engagés

U15 N3 → 30 clubs engagés

U16 N1 → 22 clubs engagés (**COMPLET** sous réserve d'un désistement)

U16 N2 → 25 clubs engagés

U17 → 37 clubs engagés

U18 N1 → 35 clubs engagés (1 place disponible sous réserve d'un désistement)

U18 N2 → 31 clubs engagés

U15 à 8 → 15 clubs engagés

Club à plusieurs équipes dans la même catégorie

Club SANS équipe engagée entre les U14 et U18

Ententes

Clubs en entente ou groupement

1 Club engagé

1 2 ou 3 équipes dans la catégorie

1 Evolue en catégorie inférieure

	U18			U17		U16		U15			U14	U15 à 8
	BR. N1	BR. N2	CG	BRASS.	CG	BR. N1	BR. N2	BR. N1	BR. N2	BR. N3	BRASS.	CHPT
ABLAÏN U.S.												
ACHÏET LE PETIT/AGNY/FICHEUX												
AÏRE O.S.			1	1	1	1		1			1	
AÏRE O.S. 2										1		
AÏRE O.S. 3												1
AÏX A.A.E.				1					1			
ALLOUAGNE E.S.												
ANGRES E.S.	1		1							1		
ANNAY F.C.												1
ANNEQUIN O.S.										1		
ANNEZIN U.S.	1		1			1					1	
ANNEZIN U.S. 2							1					
ANZIN E.S.			1	1	1			1			1	
ARRAS F.A.	R2		1	R1		R1		R1			1	
ARRAS O.F.												
ARRAS PTT A.S.												
ARTESIEN S.C.												
ARTESIEN S.C./RIVIERE U.S.										1		
ARTOIS A.J.	1		1	1				1				
ATREBATE F.C. (AVESNES-SAULTY)							1					

AUBIGNY-SAVY BERL. CAMB. L'AB.				1						1		
AUCHEL F.C.		1	1				1			1		
AUCHY A.S.		1								1		
AVION C.S.	R2		1			R1					1	
AVION Chts U.S.		1							1			
AVION CHTs U.S. 2										1		
BAILLEUL A.S.				1					1			
BAILLEUL A.S. 2												1
BAP.-BERT.-VAULX A.S.				1					1		1	
BARLIN A.S.		1					1				1	
BAS PAYS U.S. (LA COUTURE LOCON)	1		1						1			
BEAUMETZ SUD ART.		1										
BEAURAINS A.S.			1				1					
BETHUNE A.F.C.L.L.		1	1									
BETHUNE S.	R1		1	R1		R2		R2			L	
BETHUNE S. 2	1							1				
BEUVRY U.S.	1		1					1				
BEUVRY U.S. 2		1							1			
BIACHE U.S.	1		1			1		1			1	
BILLY BERCLAU U.S.								1			1	
BILLY BERCLAU U.S. 2									1			
BILLY MONTIGNY C.	1		1			1		1				
BOUBERS-CONCHY U.S.		1	1						1			
BOUVIGNY F.C.		1								1		
BREBIERES A.S.	1		1						1			
BREBIERES A.S. 2		1										
BRUAY U.S.O.	1		1	R2		1					1	
BRUAY U.S.O. 2							1					
BULLY E.S.			1	1	1	1		1			1	
BURBURE O.							1		1			
BUSNES F.C.				1								
CALONNE F.C.		1	1					1				
CALONNE LIEV. Esp.				1				1			1	
CAMBLAIN F.C.												
CARVIN DYNAMO F.C.							1			1		
CARVIN RUCH U.S.	1		1						1			
CAUCHY A.S.		1	1									1
COJEUL O.C.	1		1	1					1			
COURCELLES U.S.											1	1
COURRIERES A.S.				1			1		1		1	
COURRIERES A.S. 2											1	
CROISSETTE U.S.												1
CROISILLES U.S.		1	1							1		
CUINCHY F.C.												
DAINVILLE F.C.		1	1									

DIVION U.C.	1		1			R2		1			1	
DOURGES A.A.E.	1		1						1			
DOURGES A.A.E. 2												1
DOUVRAIN E.S.												
ECOURT J.S.	1		1				1	1				
ELEU E.S.							1		1			
ESTEVES F.C.							1					
ESTREE BLANCHE R.												
EVIN A.A.E.												
FAMPOUX A.S.											1	
FERFAY F.C.												
FOUQUIERES S.C.			1	1	1					1		
FREVENT A.S.				1						1		
GIVENCHY U.S.												
GIVENCHY U.S./ABLAIN U.S.							1					
GONNEHEM-CHOCQUES U.S.	1		1			1					1	
GRENAY A.G.	1		1									
GRENAY U.S.		1					1			1		
GUARBEQUE J.F.	1		1							1		
HABARCQ C.S.		1	1				1	1				
HAILLICOURT E.S.												
HAISNES E.S.	1		1						1			
HAISNES E.S. 2									1			
HARNES U.A.S.	1							1			1	
HARNES U.A.S. 2									1			
HENIN O.		1	1			1						
HENIN S.	1							1				
HENIN S. 2									1			
HERSIN F.C.				1								
HESDIGNEUL U.S.		1	1							1		
HEUCHIN-LISBOURG U.S.												1
HINGES F.C.	1		1	1					1			
HINGES F.C. 2		1								1		
HOUDAIN U.S.	1		1	1		1			1			
ISBERGUES E.S.D.	1		1					1			1	
IZEL U.S.		1							1			
KENNEDY E.S. (BETHUNE)												
LA BASSEE F.C.E.	1		1	1					1			
LA COMTE O.S.							1					
LA COUTURE F.C.												
LA ROUPIE F.C.			1	1	1							
LABEUVRIERE E.S.	1		1							1		
LABOURSE R.C.		1	1					1				
LAMBRES D.R.												
LAPUGNOY U.S.		1	1									1

LAVENTIE E.S.	1		1					1			1	
LENS A.S.						1				1		
LENS Hauts F.C.		1	1					1				
LENS R.C.	NAT		1	NAT				R1			L	
LENS R.C. 2									1			
LENS U.S.O.				1						1		
LESTREM U.S.							1		1			
LIBERCOURT A.F.C.												
LIEVIN DIANA C.S.			1	1	1				1			
LIEVIN O.	R2		1	1				R2			L	
LIEVIN O. 2								1				
LIEVIN U.S.A.	1		1							1	1	
LILLERS F.C.	1		1			1						
LOCON R.C.												
LOISON A.S.			1	1	1				1			
LOOS U.S.S.M.	1		1			1					1	
LYSSOIS A.S.		1								1		
MAISNIL U.S.												
MARLES C.O.S.	1		1				1				1	
MAROEUIL A.S.						1				1		
MAZINGARBE E.C.				1					1			
MAZINGARBE J.F.												1
MERICOURT F.C.							1				1	
MEURCHIN U.S.O.						1		1				
MONCHY au BOIS U.S.		1							1			
MONDICOURT U.S.												
MONTIGNY F.C.			1	1	1			1				
MONTIGNY F.C. 2				1								
NEUVIREUIL/GAVRELLE												
NOEUX U.S.	R2		1			1		1				
NORRENT FONTES I.										1		
NOYELLES GODT A.C.	1		1				1					
NOYELLES les VERM. A.S.						1					1	
NOYELLES/LENS U.S.			1	1	1	1		1			1	
OIGNIES A.S.S.B.											1	1
PAS en ARTOIS U.S.	1		1					1				
PERNES C.S.		1	1			1						
PONT à VENDIN A.S.		1	1				1					
RIVIERE U.S.												
ROUVROY U.S.												
RUITZ A.J.												1
SAILLY LABOURSE A.S.												
SAINS R.C.		1	1	1					1			
SAINS R.C. 2										1		
SAINT LAURENT E.S.	R2		1	1		1				1		

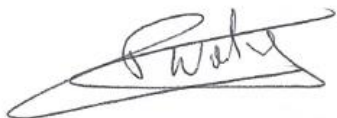
SAINT NICOLAS S.C.	1		1			1		1			1	
SAINT NICOLAS S.C. 2											1	
SAINT POL U.S.	1		1	1				1			1	
SAINTE CATHERINE E.S.		1	1	1					1			
SALLAUMINES A.O.S.C.										1		
SALOME A.S.									1			
SERVINS-VERDREL F.C.				1					1			
SOUCHEZ A.F.C.L.				1								1
TILLOY F.C.		1	1							1		
TINCQUIZEL A.S.							1			1		
TORTEQUESNE F.C.				1						1		
VALLEE TERNOISE A.S.												
VAL SENSEE VIS E.S.												
VAL SENSEE VIS E.S./VITRY O.S.C.				1								1
VITRY O.S.C. /VALSENSEE E.S.							1					
VENDIN les BETHUNE A.S.												
VENDIN le VIEIL E.							1		1			
VERDREL A.E.P.												
VERMELLES U.S.	R2		1	R2		R2		R1			L	
VERMELLES U.S. 2						1					1	
VERMELLES U.S. 3											1	
VERQUIGNEUL F.C.												1
VERQUIN E.		1							1			
VIMY U.S.	R2		1	1		1		1			1	
VIOLAINES A.S.							1		1			
VITRY O.S.C.												
WINGLES S.C.P.P.			1	1	1							

CALENDRIER (Reprise générale)

BRASSAGES

- 05 et 06/09/2026 : Journée 1 pour les U18 N1 – U18 N2* – U17 – U16 N1 – U15 N1 et U14
U18 N2 : Pour les engagés en Coupe GAMBARDELLA.*
- 12 et 13/09/2026 : Journée 1 pour les U18 N2 – U16 N2 – U15 N2 et N3 – U15 à 8.

Pascal WATEL
Président de la commission



Marc TINCHON
Secrétaire de la commission

